

Généralité

Cette liste de critères a été créée afin d'aider à orienter les citoyens qui veulent faire caractériser leur terrain dans le but de le protéger ou de le développer. Elle s'attarde sur les critères que devraient contenir, sans s'y limiter, toutes études de caractérisation du milieu naturel soumises lors du dépôt d'une demande municipale ou ministérielle. N'hésitez pas à la soumettre à votre consultant. Lorsque tous ces critères sont respectés par le consultant, le propriétaire s'assure d'avoir une étude de qualité. Cette liste est une suggestion et n'est pas obligatoire.

Liste des critères

Périodes de caractérisation idéales

- du 1^{er} mai au 15 juin (flore printanière);
- du 15 juin au 30 septembre (flore estivale et automnale).

Cours d'eau

- effectuer la caractérisation et la délimitation pour chaque cours d'eau;
- délimiter la ligne des hautes eaux de chaque cours d'eau et indiquer la méthode employée.

Fossé

- localiser chaque fossé et identifier son sens d'écoulement.

Milieu humide

Caractériser et délimiter les milieux humides selon la version la plus récente du guide suivant :

BAZOGÉ, A., D. LACHANCE et C. VILLENEUVE, 2015. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'expertise en biodiversité et Direction de l'aménagement et des eaux souterraines, 64 p. + annexes;

- décrire la valeur écologique de chaque milieu humide.

Milieu terrestre

- effectuer la caractérisation sommaire des milieux terrestres.

Ruban forestier

Identifier à l'aide de ruban forestier la ligne des hautes eaux des cours d'eau et la limite des milieux humides, afin que l'arpenteur-géomètre puisse s'y référer, le cas échéant.



Espèces exotiques envahissantes

- localiser sommairement les colonies et indiquer la présence d'individus lors des inventaires. S'attarder, sans s'y limiter, sur la présence de la renouée du Japon, de la berce du Caucase, du phragmite commun et des deux espèces de nerprun.

Espèces fauniques et floristiques à statut particulier

- effectuer les demandes au CDPNQ (fauniques et floristiques) pour un rayon de 2 km minimum et effectuer la validation au terrain en conséquence des résultats d'occurrences potentiellement présentes dans la zone à l'étude.

Cartographie

- indiquer les points d'inventaire de milieux terrestres, de cours d'eau et de milieux humides;
- indiquer les cours d'eau, les limites des milieux terrestres, des milieux humides et des colonies d'espèces exotiques envahissantes;
- indiquer la ligne des hautes eaux et la bande riveraine applicable ([selon le règlement de zonage 2368-2010 de la Ville de Magog](#)) pour chaque cours d'eau présent sur le site à l'étude;
- indiquer les types de milieux humides et leur superficie respective;
- indiquer les superficies des milieux humides et des cours d'eau qui seront touchés (détruit ou modifié) par le projet;
- indiquer le sens d'écoulement des cours d'eau et des fossés.

Résumé des aspects environnementaux significatifs pour le projet

- faire un résumé des aspects environnementaux significatifs pour le projet.

Fiches terrain

- mettre toutes les fiches terrain en annexe du rapport.

Références et annexes

- mettre toutes les références qui ont été utilisées pour faire le rapport, exemple : documents, références, annexe; critères d'évaluation de la valeur écologique, fournir donnée CDPNQ, cartes, fiches terrain, photos, etc.

Mise en garde

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.